

LE BUT PRINCIPAL DE LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE MUSICOLOGIE
EST D'Étudier ET DE FAIRE CONNAÎTRE LES RICHESSES
MUSICALES DU PAYS DE LIÈGE.

Toutefois, dans l'intérêt de ses membres, elle ouvre sa tribune à tous les musicologues et à tous les musiciens désireux de faire connaître les résultats de leurs travaux, quel que soit le domaine de leurs recherches.

Pour atteindre ses objectifs, la Société liégeoise de Musicologie organise des séances de travail - six par an, d'octobre à fin mars-début avril, présentées sous forme de communications illustrées de musique, éventuellement de diapositives, et suivies d'une discussion générale -. Ces séances s'adressent aussi bien aux amateurs de musique qu'aux professionnels . Elles sont reproduites, avec d'autres articles inédits, dans un Bulletin trimestriel augmenté d'un Supplément musical - une oeuvre complète inédite ou devenue introuvable généralement d'un maître liégeois.

Dans le même esprit, soucieuse de pallier l'absence d'éditions pratiques d'oeuvres de musique liégeoise ancienne, la Société liégeoise de Musicologie a commencé en 1982 la publication de Fascicules qui, finalement, constitueront - avec les Suppléments musicaux au Bulletin - une véritable anthologie . Elle permettra à tous d'apprécier en connaissance de cause les richesses de notre passé musical, et aux interprètes de trouver un matériel moderne à des conditions pécuniaires très avantageuses.

Pour devenir membre de la Société liégeoise de Musicologie, il suffit de verser :

- 300 francs par an (cotisation minimum) pour les personnes habitant le Benelux

450 francs par an (cotisation minimum) pour les personnes habitant d'autres pays

au CCP. 000/ 029 40 01/ 91 de la Société liégeoise de Musicologie, c/o R.PLATEL. 4020 Liège, Belgique.

Cette cotisation donne droit à l'envoi du Bulletin et de son Supplément musical; les Fascicules se paient à part.
